

TOUT FINIT PAR SE SAVOIR P.4

MIFA / Développement
de l'apiculture au Togo :

La Plateforme des apiculteurs du
Togo signe une convention de 4 ans
avec le groupe américain KKWA P.5

CHRONIQUE de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'analyses et de publicité
www.chroniquedelasemaine.com

Le chef de l'Etat reçoit une délégation de la coalition :

Pourquoi Jean-Pierre Fabre et Mme Adjamagbo ont boycotté cette rencontre pourtant sollicitée par la C14 P.3



Mme Brigitte Adjamagbo-Johnson



Jean-Pierre Fabre

La Coalition a-t-elle encaissé 30 millions
dans les couloirs du dialogue ?

Aimé Gogué confirme, Jean-Pierre Fabre dément P.7



Prof Amé T. Gogué

Encore une défection à la Coalition de l'opposition :

Le Parti des Togolais de Alberto Olympio sur les traces du CAR, du PNP et des autres... P.8 & 4



Nathanaël Olympio, président
du Parti des Togolais

Le personnel de SOTOPLA-CEVA dénonce la politique de terreur, d'intimidation et de mauvaise gestion du DG Xavier ALLADO P.4

Amélioration du climat des affaires au Togo :

Les journalistes éclairés sur les récentes réformes P.5



Interaction entre le gouvernement et les institutions étatiques :

Le Ministre TRIMUA a pris langue avec le président de la HAAC

Le Ministre des Droits de l'Homme, chargé des Relations avec les Institutions de la République, Christian Trimua, était le vendredi 15 mars dernier, en visite de courtoisie à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC). Cette visite se situe dans le cadre de l'interaction républicaine entre le gouvernement togolais et les institutions de la République. Plusieurs sujets étaient au menu des échanges.

Le ministre Trimua a échangé avec le bureau de la HAAC présidé par Pitalounani Télou, sur divers sujets relatifs à la mission de l'instance de régulation des médias, entre autres, les défis que compte relever cette institution en relation avec les orientations du gouvernement.

« Nous sommes venus apporter notre

soutien au travail de consolidation de l'institution engagé par l'équipe de la HAAC et marquer la disponibilité du gouvernement à renforcer l'institution à la fois dans la perspective des échéances locales mais aussi dans sa mission globale de régulation et de protection des médias », a déclaré M. Trimua à l'issue de la visite.

Au sujet des élec-



Le ministre Trimua posant avec les membres de la HAAC

tions locales dont le peuple togolais est dans l'expectative, la HAAC entend jouer sa partition en terme de couverture médiatique. A ce sujet, le ministre relève qu'il « est important,

avec la dimension locale de ce rendez-vous électoral, que la HAAC puisse disposer des moyens pour une gestion de la couverture de l'ensemble des médias installés sur

tout le territoire national, dans les 117 communes».

Le Plan stratégique de la HAAC a fait également l'objet d'échanges. Sa finalité et les activités regroupées autour de ses principaux axes devant concourir à ancrer la démocratie togolaise dans la nouvelle société de développement que le Gouvernement s'est engagé à bâtir à travers le Programme National de Développement, PND, (...) ont capté l'attention du ministre.

JPB avec le Service de presse de la HAAC

2^e édition des Journées d'Orientation et Culturelle au CEG Notre Dame de Fatima d'Avédji:

Donner des repères aux jeunes en milieu scolaire pour préparer leur avenir

Après le succès de la première édition de l'année dernière, la direction du collège Notre Dame de Fatima (NDF) a lancé lundi dernier l'acte 2 des Journées d'Orientation et Culturelle (JOC) prévu du 18 au 21 mars 2019. La nécessité de l'orientation scolaire et professionnelle des enfants dans le système éducatif devient indispensable pour leur épanouissement et leur formation complète. Ainsi œuvrer pour la réussite scolaire des jeunes aujourd'hui est capital certes, mais pas suffisant pour leur positionnement socioprofessionnel. D'où l'importance de cette initiative prise par le collège NDF et la cérémonie d'ouverture qui s'est déroulée en présence des autorités administratives, religieuses et traditionnelles.

Pour cette 2^e édition et ce durant quatre jours, les élèves de cet établissement suivront avec intérêt une animation vocationnelle religieuse catholique, une animation vocationnelle civile et militaire, des travaux en laboratoire, un atelier de fabrication de paniers et balais et une soirée traditionnelle avec un accent sur les mets, l'habillement et les danses du terroir.

Tous ces ateliers seront animés par d'éminentes personnalités religieuses catholiques mais aussi civiles et militaires, notamment Dr Kossi Bollanigni AMEY, Docteur en Génie Civil fondateur de FOMATEC ; M. Gilson Ameyo PARKOO, Directeur d'Exploitation et Gérant de CARI Conseil Assurance ; Pr Komlan BATAWILA, 1^{er} vice-président de l'Université de Lomé, Professeur titulaire

de botanique ; Mme QUASHIE Adjo Maryse, Maître de Conférences de Sciences de l'Education; les commissaires BOSRO Kokou et AKOUNDA Nathalie...

Etant une institution

leur du collège, a, dans son allocution de bienvenue, invité les bénéficiaires des JOC 2019 à profiter au maximum des modèles qui leur seront présentés par leur participation active et leur sérieux lors des différents



Le ministre Kossivi Agbetonyo (g) avec l'honorable Ihou Attigbé

conventionnelle catholique, le CEG de la paroisse NDF s'engage à former tout l'homme en lui offrant toutes les bonnes informations sur le plan social, spirituel, physique et économique. M. AKAKPO Numado, le direc-

entretiens.

« À vous bien chers élèves, les JOC sont une occasion qui vous donnent des informations nécessaires en vue de votre orientation professionnelle et religieuse future. Elles sont des

moments de ressourcement culturel et traditionnel. Elles vous offrent enfin l'opportunité de vous initier à quelques activités manuelles et d'approfondir des expériences au laboratoire », a-t-il dit.

« Quand on ne nourrit pas des ambitions, quand on n'a pas des informations on ne peut pas rêver, on ne peut pas devenir excellent. Si on n'échange pas avec des modèles, on ne peut pas avoir des idées de devenir comme ... », a-t-il poursuivi.

Il a également indiqué qu'une personne acculturée ne peut pas être debout, c'est pourquoi il urge de former des élèves pour qu'ils soient des Hommes complets et équilibrés. Et pour cela il est important qu'ils puissent aller à la source de leur identité.

En lançant officiellement cette 2^e édition des Journées d'Orientation et Culturelles 2019, le secrétaire général de la direction générale de l'enseignement catholique, chargé du secondaire, M. NOSSI Emil, a au nom du père directeur diocésain des enseignements catholique, invité les élèves à l'amour du travail bien fait.

« La maîtrise des sa-

voirs scolaires ou académiques et des connaissances professionnelles est devenue aujourd'hui le préalable incontournable de toute insertion professionnelle. Et l'obtention des diplômes est nécessaire à cet effet. Mettez-vous, chers élèves, consciencieusement au travail au jour le jour, aimez le travail bien fait et décrochez le diplôme le plus élevé possible afin de rentrer dans la vie professionnelle avec assurance et détermination. », a-t-il indiqué.

Daniel A.



63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest
Récépissé n°0338/05/03/08
15 BP : 82 Lomé - Togo
Tél: 23 20 92 75 / 90 01 21 69

Directeur de la Publication

ALIZIOU ESSODINA
90 01 21 69

REDACTION

Carole AGHEY
A. KAPO
B. Talom.
Jean-Pierre B.
Daniel ASSOTE

Imprimerie SDR
Tirage : 2000 ex.

Le chef de l'Etat reçoit une délégation de la coalition :

Dans un communiqué rendu public hier par la coalition, cette dernière annonce une audience sollicitée auprès de Chef de l'Etat, Faure Gnassingbé. Evidemment le président de la République, dans sa politique d'ouverture et d'apaisement a reçu la délégation de la coalition composée de M. Dodji Apevon du parti FDR, Professeur Komi Wolou du PSR, Professeur Aimé Gogué de l'ADDI, M. Sambiri Targone du parti DSA et de M. Pascal Adoko de la CDPA, conduite par Antoine Folly délégué de l'UDS-Togo. Selon le communiqué de presse de la présidence de la république, les discussions ont porté sur des questions d'intérêt national au nombre desquelles, les mesures d'apaisement, la poursuite des réformes constitutionnelles et institutionnelles, les futures échéances électorales et la culture d'un climat de paix. A l'issue des échanges, le président de la république Faure Gnassingbé a « invité ses interlocuteurs à s'engager davantage pour l'enracinement de la démocratie et la consolidation de la paix dans notre pays ».

Mais ce que les Togolais n'ont pas compris c'est l'absence remarquée de l'ancien chef de file de l'opposition Jean-Pierre Fabre et la coordinatrice de la coalition Mme Brigitte Adjamagbo Johnson. Selon une source proche de la coalition, la coordinatrice de la coalition est en déplacement aux USA donc absente du pays. Mais le président de l'ANC Jean-Pierre Fabre est bel et bien présent au pays mais n'a pas daigné se rendre au palais de la présidence. Pourquoi cette absence ? Est-ce parce qu'il se croit tellement important au point de ne pas trouver nécessaire de répondre à ce rendez-vous pourtant sollicité par la coalition dans un courrier adressé au président et dument signé par la coordinatrice Mme Adjamagbo Johnson ?

Selon un journaliste activiste de la coalition, certains leaders n'étaient pas d'accord sur la démarche et parmi eux, Jean-Pierre Fabre. Comme la majorité a décidé d'aller rencontrer le président de la république, Jean-Pierre Fabre a décidé de bouder l'audience.

Mais certaines sources proches de Jean-Pierre Fabre indiquent que le président de l'ANC a juste joué pour faire croire à ses militants que ces derniers temps ne portent plus leur leader dans le cœur à cause de deux affaires.

D'abord, les sous-encassés par la Coalition auprès des chefs d'Etat et révélés par Fulbert Attisso et confirmés par le président du

parti ADDI Aimé Gogué. Ce débat fait rage sur les réseaux sociaux car certains militants n'arrivent pas imaginer que leur président soit un homme corrompu qui accepte l'argent du pouvoir en place. Et depuis que le professeur Aimé Gogué a confirmé l'encaissement de 30 millions de francs CFA, les militants sont déçus et désemparés. Outre cette affaire de sous, certains médias avaient également révélé que le prési-

dent national de l'ANC avait sollicité l'intervention du président Faure Gnassingbé pour le recrutement de sa fille à la BOAD.

Cette affaire a éclaboussé Jean-Pierre Fabre au point d'être amené à porter plainte contre notre confrère Firmin Teko Agbo. Et pourtant c'est le président du MRC, Abass Kaboua, qui a révélé l'affaire au cours d'une conférence de presse. C'est la somme de toutes ces affaires qui ont motivé Jean-Pierre Fabre à boycotter la rencontre.



Mme Brigitte Adjamagbo-Johnson et Jean-Pierre Fabre en discussions

Pour notre source, si Jean-Pierre Fabre se rendait encore à la présidence, ces détracteurs allaient encore une fois l'exploiter pour lui nuire. C'est donc pour éviter d'être sous les rampes des critiques que le président de l'ANC a brillé par son absence à ce rendez-vous. Mais certains Togolais pensent que Jean-Pierre Fabre a manqué de hauteur car les thèmes à l'ordre du jour étaient très importants.

Ce qui est évident c'est que le chef de l'Etat a joué sa

partition en leur accordant cette audience à leur demande pour écouter leurs préoccupations. Le Chef de l'Etat a profité de cette occasion pour leur demander d'œuvrer pour la paix au Togo. Evidemment les Togolais ont besoin de la paix pour penser au développement du pays et nous croyons que la délégation fera un compte rendu fidèle à l'ancien chef de file de l'opposition et l'amener aussi à œuvrer pour la paix au Togo.

Aliziou Dominique

Encore une défection à la Coalition de l'opposition :

Le Parti des Togolais de Alberto Olympio sur les traces du CAR, du PNP et des autres...

Depuis la débâcle du 20 décembre dernier, rien ne va plus à la coalition des 14 partis d'opposition qui pendant 18 mois a fait la pluie et le beau temps dans le paysage politique togolais. Chaque jour que Dieu fait apporte son cortège de malheurs dans le camp de Mme Brigitte Adjamagbo, Jean-Pierre Fabre et consorts. Après le MCD, le CAR, le PNP, Togo Autrement et Santé du Peuple, c'est au tour du Parti des Togolais de suspendre sa participation aux activités de la C14.

« Le Parti des Togolais porte à la connaissance de l'opinion nationale et internationale que le Directoire du parti s'est réuni le 20 mars 2019 et a pris la décision de mettre un terme à sa qualité de membre de la coalition des 14 partis de l'opposition togolaise », c'est en ces termes pathétiques que le communiqué du Parti des Togolais rendu public le 20 mars 2019, annonce la terrible nouvelle du retrait de ce parti de la C14.

Raison évoquée officiellement, les divergences par rapport à la construction des nouvelles orientations de la coalition. « Compte tenu de la

profondeur des divergences dans la construction des nouvelles orientations de la coalition, le Parti des Togolais, ne retrouve plus la cohérence qui a toujours caractérisé l'enchaînement de ses positions », souligne le communiqué.

Officieusement, à l'origine de ces défections qui ne finissent pas de décimer cette coalition, la propension de Jean-Pierre Fabre à assujettir les autres membres. Pour demeurer dans la C14, il faut afficher cette disponibilité à supporter les humeurs du président de l'Anc et à s'aligner sur ses points de vue. A en croire des



Nathanaël Olympio, président du Parti des Togolais

indiscrétions, la défection du Parti des Togolais serait liée à la décision des responsables du reliquat de la coalition de rencontrer le président Faure. L'idée n'aurait pas fait l'unanimité au sein du regroupement. Cause lointaine, allusion est faite à cet affront intervenu entre la Coordinatrice et un jeune cadre du Parti des Togolais, aux lendemains des Journées de Réflexions qui ont servi de détonateur à la cascade de défections enregistrées au sein du regroupement.

Enfin, il y a ce dossier de 30 millions de FCFA versés à la Coalition par le Président ivoirien Alassane Ouattara qui ne cesse d'envenimer la situation dans les milieux de l'opposition.

A présent que la coalition qui se vide à tout vent, ne regroupe plus que 8 partis membres de notoriété quelque peu douteuse en dehors de l'Anc, et ADDI, Jean-Pierre Fabre doit faire l'effort d'éviter de nouvelles défections s'il

Suite à la page 6

Le personnel de SOTOPLA-CEVA dénonce la politique de terreur, d'intimidation et de mauvaise gestion du DG Xavier ALLADO

Le personnel de la société togolaise des plaques (SOTOPLA-CEVA) a au cours de son assemblée générale extraordinaire tenue le samedi 16 mars 2019 au centre communautaire de Tokoin à Lomé, exposé aux responsables du Syndicat National des Travailleurs du Commerce du Togo (SYNTRACOM-TOGO) les conditions inhumaines dans lesquelles il travaille et la politique de terreur et de gabegie du Dr Xavier ALLADO, directeur général de ladite société. Cette rencontre qui a vu la participation de tout le personnel venu de toutes les régions, a été une occasion de remobilisation contre la dictature de son employeur.

La société Togolaise des Plaques (SOTOPLA-CEVA) que dirige le Dr Xavier ALLADO, est une société de l'Etat togolais qui assure la vérification de l'état physique des véhicules et la pose des plaques d'immatriculation. Elle constitue un maillon incontournable dans la chaîne du transport routier au Togo. Cependant, force est de constater avec regret que les conditions de vie et de travail de ses employés sont déplorables voire lamentables.

En effet, c'est dans une atmosphère de tristesse que certains employés courageux ont témoigné de la vie de terreur que leur impose le DG ALLADO. Ils ont dénoncé notamment l'inexistence du matériel de protection, l'absence du comité santé et sécurité au travail inconcevable pour une société classée catégorie industrie et commerce ; l'absence de mesures d'accompagnement face aux risques professionnels pourtant évidents à court et à long terme susceptible d'entraîner des séquelles graves ; l'absence de visite médicale des employés en contact avec les réalités techniques et chimiques et le travail

non couvert par les heures supplémentaires. Le personnel dénonce également les menaces permanentes de licenciement et de mort sur tout agent qui oserait initier un mouvement de grève ou de revendication auprès des autorités dont le DG dit d'ailleurs avoir tout le soutien. L'homme a l'habitude d'affirmer qu'il est spirituel donc prêt à affronter sur tous les plans tous ceux qui s'opposeraient à ses décisions.

Selon certains témoignages, toute discussion entre deux à trois personnes au sein de l'entreprise même aux heures de repos, et les retards ou absences à l'heure de la prière à 7 heures sont sanctionnés par des mises à pieds de plus d'un mois sans salaire ou des prélèvements sur salaires, or dans le contrat des employés de SOTOPLA, c'est à 7h30 que le travail débute. Le DG est soutenu dans ce comportement par un noyau qu'il a créé lui-même autour de lui.

Le comble, à en croire le personnel, c'est que non seulement le DG rejette toute tentative de négociation avec ses employés dont les salaires sont irréguliers, mais aussi, il installe des sociétés parallèles dont les employés bien traités et émarquent frauduleusement sur le



La table d'honneur

budget de la SOTOPLA. L'eau qui a fait déborder le vase est les coupes salariales subies par le personnel à plusieurs reprises avec en toile de fond un abattement de salaire unilatéral de 40% depuis le mois de juin 2018.

Certes les autorités du pays ont initié une réforme salariale fixant la réduction des fréquences de visite technique de voitures privées en conformité avec les règlements communautaires de l'UEMOA.

« Cette nouvelle donne qui entre dans la dynamique du mandat social du président de la République, a servi de prétexte fallacieux à notre employeur pour décréter, en violation flagrante des règlements en vigueur, l'état de crise économique de la société. », a déclaré ADI Essotassam Paul-Verlaine, le porte-parole des délégués du personnel. Or, selon les dires du personnel, malgré cette réduction de la fréquence, le nombre des visites techniques n'ont nullement diminué, au contraire, vue l'ampleur de la demande, la direction a été obligée d'instaurer une permanence de midi à 14h30 afin de pouvoir servir le maximum des clients. Il est donc incompréhensible de penser de crise économique à

SOTOPLA, puisque le prix des visites technique n'a pas changé.

Au regard de tout ce qui précède, le personnel a clos la rencontre par un chapelet de revendications, notamment le reversement des 40% d'abattement de salaire opéré sur la paie de tous les employés depuis juillet 2018 ; le relèvement de la grille salariale ; la révision des salaires par rapport aux dispositions de la Nouvelle Convention du Commerce du Togo ; le reversement de la prime d'ancienneté injustement bloquée depuis l'existence de la société et rappelée à chaque 1^{er} Mai ; la refonte en profondeur du dispositif des ressources humaines qui est dans un état pitoyable ; la fixation des primes de risque professionnel, de salis-

sure et de santé ; l'obligation de visite médicale avec prise en charge des employés en contact avec la fumée et les produits chimiques dans les laboratoires ; la titularisation pure et simple des CDD de plus de deux ans menacés de renvoi ou ayant reçu par des artifices, des notifications de fin de contrat anticipée ; la cessation immédiate et définitive des pressions et intimidations à l'encontre des délégués du personnel demeurés fidèles vis-à-vis de leur engagement ; le relèvement du salaire de base fixé arbitrairement à 42000FCFA ; l'instauration immédiate du comité Santé Sécurité au Travail ; l'instauration des heures supplémentaires et primes de travail les jours non ouvrables. Le personnel a en outre, adressé à l'employeur un avertissement suivi d'un préavis de grève dans les prochains jours. Le SYNTRACOM-TOGO, de son côté, a promis de rencontrer le ministre des Transports et des infrastructures et le DG de SOTOPALA, Dr Xavier ALLADO, afin de ramener ce dernier à la raison.

Daniel A.

Faits divers

TOUT FINIT PAR SE SAVOIR

Il y a deux ans déjà que les populations de Awokui ont découvert, tôt le matin, un drame horrible. Un couple qui revenait d'une sortie galante a été calciné. L'horreur suscitée par cette découverte a mis du temps à se dissiper dans l'esprit des habitants, surtout celui des riverains du site du drame resté inexplicable. Mais au fil du temps, le voile commence par être levé.

Tout porte à croire que le couple Hoffa a été assassiné et l'auteur de cet acte ignoble s'appellerait Tsoka. Mécanicien auto de son état, l'homme, à l'époque célibataire, avait souhaité épouser Béatrice, une belle et adorable créature divine alors que cette dernière aimait plutôt Hoffa, puisatier. Tsoka aurait tout donné pour séduire sa tendre Béa mais peine perdue. Il s'était rendu compte que ses efforts ne portaient pas de fruits. Aussi aurait-il décidé d'éliminer l'être aimé.

Il serait alors passé à l'acte dans cette nuit du 13 avril 2017. Il aurait profité de la célébration du mariage d'Akossiwa, la camarade intime de Béa, pour perpétrer son forfait. L'on espère que l'enquête ouverte à cet effet permettra un jour de connaître la stratégie utilisée.

Mais d'ores et déjà, il semble que le présumé auteur de ce forfait aurait eu recours à des complices qui auraient coupé la route au couple, qu'ils ont ensuite ligoté contre la moto avant d'y mettre le feu. Vraiment triste !

B.TALOM

Encore une défection à la Coalition de l'opposition :

Le Parti des Togolais de Alberto Olympio sur les traces du CAR, du PNP et des autres...

Suite de la page 3

ne veut pas voir sa chère coalition partir en lambeaux. Le jeu en vaut la chandelle si on considère la redistribution des cartes qui risque d'être opérée au retour de François Boko qui ne cache pas son intention de briguer la magistrature suprême en 2020.

Plus que jamais, sans en avoir l'air, les législatives du 20

décembre ont attiré la foudre qui était destiné au pouvoir, plutôt sur la coalition. On comprend dès lors, pourquoi malgré leur boycott collectif, les membres de ce regroupement avaient juré de tout mettre en œuvre pur en empêcher la tenue. Certains avaient poussé l'outrecuidance de prédire un ouragan, voire une apocalypse sur le pays si ces élections ve-

naient à être organisées. La suite tout le monde la connaît : elles ont bel et bien eu lieu, ces élections mais choses curieuses, les menaces proférées par les leaders de la coalition ne font que rejaillir sur ces derniers et leur groupe. En terme poli, cela s'appelle : retour à l'envoyeur.

Ricardo

37^{ème} Assemblée paritaire ACP-UE à Bucarest :

Energie, scolarisation, migration, partenariat ACP-UE, impact du Brexit sur le partenariat ACP-UE... au cœur des échanges

Du 18 au 20 mars dernier s'est tenue à Bucarest en Roumanie, la 37^{ème} Assemblée paritaire ACP-UE. Plusieurs thèmes ont été abordés pendant ces assises, notamment les questions énergétiques, le problème de scolarisation dans les pays en développement, la dimension et la signification stratégiques du partenariat ACP-UE, l'impact du Brexit sur le partenariat ACP-UE, etc. Une délégation de parlementaires togolais prend une part active à ces assises.

La 37^e session de l'Assemblée parlementaire paritaire de l'Union européenne et des pays Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP-UE) ouverte lundi 18 mars dernier, a pris fin hier dans la capitale roumaine. Entre autres sujets abordés, les questions énergétiques, la mise en œuvre du pacte mondial sur la migration, les défis et les enjeux de l'état de droit

dans l'Union européenne et dans les pays ACP et surtout l'impact du Brexit sur le partenariat ACP-UE.

Outre les échanges sur ces sujets phares de l'heure, les participants ont écouté une communication du Commissaire européen à la coopération internationale et au développement, Neven Mimica. Celui-ci a fait le point sur l'état



d'avancement des négociations post-Cotonou et de l'initiative Spotlight. Les pourparlers débutés en septembre dernier, sont sous la direction du Togo, au nom du groupe des ACP.

Cette session, faut-il le noter, se tient à un moment crucial où l'UE et les pays Afrique-Caraïbes-Pacifique sont en négociations pour aboutir à un nouvel accord commercial au plus tard en 2020. Et le volet parlementaire de ce partenariat

ACP-UE, est une aubaine pour permettre « *un contrôle de la dimension gouvernementale et exécutive* », a reconnu Louis Michel, le co-président de l'Assemblée parlementaire paritaire.

Notons que la délégation togolaise est composée de Mey Gnassingbé et trois vice-présidents de l'Assemblée, André Johnson, Pacôme Adjourouvi et Mme Ibrahima Memounatou.

En marge des travaux, la

délégation togolaise a rencontré le ministre roumain des Affaires étrangères, Teodor Melepcanu, ainsi que le président du Sénat, Călin Popescu-Tăriceanu.

Rappelons que les parlementaires des 78 pays ACP et 78 membres du Parlement européen se réunissent deux fois par an en Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE, (une fois dans le pays UE qui détient la présidence du Conseil UE et une fois dans un pays choisi par les ACP). Chaque assemblée est précédée d'une réunion préparatoire des trois commissions permanentes et du Bureau.

JPB

Amélioration du climat des affaires au Togo :

Les journalistes éclairés sur les récentes réformes

La cellule de la Présidence de la République chargée du climat des affaires a en collaboration avec l'Observatoire Togolais des Médias (OTM), organisé un déjeuner de presse le vendredi 15 mars dernier à Lomé avec en toile de fond la présentation des nouvelles réformes engagées dans le sens de l'amélioration de l'environnement des affaires. Occasion pour Mme Sandra Johnson, Ministre-conseiller du Président de la République, en charge du climat des affaires, d'outiller les professionnels des médias en vue de leur permettre de mieux informer le public.

Au cours des échanges, les professionnels des médias ont été édifiés sur les points phares des réformes opérées dans chacun des 6 domaines où le Togo a progressé : le transfert de propriété, le paiement des impôts et taxes, le raccordement à l'électricité, la procédure de délivrance du permis de conduire, la création d'entreprises et l'exécution des contrats. Le climat des affaires a été marqué par de grands changements tels que la réduction du délai moyen de traitement de dossiers liés au transfert de propriété, le paiement électronique des impôts, la création de juridictions commerciales, la possibilité de faire les déclarations à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et de payer les cotisations en ligne ou par téléphone.

Cette rencontre s'inscrit donc, selon la ministre Sandra Johnson, dans la dynamique et l'engagement commun de maintenir ce cap en vue de créer un cadre des affaires propice à l'investissement pour une mise en œuvre réussie du Plan National de Développement (PND 2018-2019) lancé le 4 mars dernier par le chef de l'Etat.

En 2018, le Togo, sous l'impulsion des nombreuses réformes engagées par le gouvernement pour faciliter les af-



La table lors de la rencontre avec la presse

faire, a fait un bond de 19 places dans le Doing Business, occupant la 137^e place mondiale. Cette année, le pays veut redoubler d'efforts en vue de descendre sous la barre de 100. « Nous avons, avec l'appui de la Banque mondiale, non seulement revu le plan d'action, mais aussi effectué des missions de partage au Rwanda pour renforcer le mécanisme de suivi mis en place à ce jour. », détaille Sandra Johnson.

Ainsi, d'après les présentations des services de l'OTR, sur le transfert de propriété, il y a eu une fusion des formalités et une réduction sensible du coût des droits d'enregistrement et de conservation foncière. Ces frais désormais forfaitaires ont été réduits à 35 000 FCFA contre 4% de la valeur vénale du bien immobilier auparavant. En ce qui concerne le paiement des impôts et taxes, les réformes concernent surtout l'effectivité et le

renforcement de la télé-déclaration et du télépaiement à l'Office Togolais des Recettes (OTR), ainsi que l'élargissement de ces dispositifs aux entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 300 millions et 1 milliard de FCFA.

Auparavant, ils ne concernaient que les grandes entreprises. Par ailleurs, Adoyi Essowavana, le Commissaire des impôts, a réitéré qu'une dizaine de taxes ont été supprimées dans le nouveau code entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019 afin de desserrer l'étouffement sur les PME/PMI.

Dans la même dynamique, au 28 février 2019, on dénombre plus de 1700 entreprises ayant utilisé la télé-déclaration pour les rémunérations nominatives de leurs employés à la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale (CNSS). Sur l'indicateur raccordement à l'électricité, les frais de raccordement à l'électricité, Moyenne Tension

(MT), réduits de 30% l'an dernier ont été à nouveau réduits de 50%, a annoncé la délégation de la CEET.

En ce qui concerne le permis de construire, comme l'indiquent les représentants du ministère de l'urbanisme, on notera un renforcement de la réforme relative à la dématérialisation des procédures, mais surtout du cadre réglementaire des dispositions portant sur les contrôles techniques.

En matière de création d'entreprises SARL sous seing privé, on note sur les douze derniers mois, une augmentation de leur proportion de 75% à 85%, soit plus de 2200 entreprises formées sans recours aux notaires sur un total de 2587 SARL créées. Le Président de la Chambre des notaires, David Tsolenyanu, présent à la rencontre, a confirmé l'information selon laquelle sa corporation est de moins en moins sollicitée en ce qui concerne la formalisation des entreprises.

A en croire M. Samuel Sanwogou, Directeur du Centre de Formalités des Entreprises, le délai moyen de création d'une entreprise est désormais de 7h. Quelqu'un qui effectue le dépôt de son dossier au CFE à 7h par exemple, aura achevé les formalités de création de son entreprise à 14h au plus tard, ce qui témoigne ainsi de la rapidité de la procédure de création des entreprises. Il a annoncé qu'il est également possible de gérer une grande partie de la procédure en ligne en payant via Flooz et Tmoney.

S'agissant de l'indicateur exécution du contrat, les réfor-

mes ont permis de renforcer l'automatisation des procédures relatives aux contentieux commerciaux. La plateforme en ligne dédiée donne désormais la possibilité aux avocats de faire la saisine et de payer en ligne les frais d'enrôlement de leurs dossiers et de les suivre.

La réforme ayant porté sur la mise à jour et en ligne du registre du commerce et du crédit mobilier, une base de données numérisées couvrant l'ensemble des dossiers au niveau national, soit 96 614, permettra entre autres de disposer d'assez d'informations sur l'état des entreprises.

Avec la base de données du Bureau d'information sur crédit (BIC) en cours de mise en œuvre, le Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) devrait permettre d'améliorer l'accès au crédit, dans un contexte où les taux d'intérêt, pour des raisons de manque d'information fiable sur l'emprunteur, restent élevés. Mme Sandra Johnson, afin de permettre à la population d'être éclairée sur ces efforts du gouvernement, a invité les médias à une plus large diffusion de ces informations. « *Il convient de souligner que cette batterie de réformes fait appel à plus d'engagement des acteurs, et de veille de la part de vous, les professionnels des médias, pour permettre à nos populations de jouir des fruits des réformes.* », a précisé, Madame le ministre Sandra Johnson.

Daniel A.

Au nom de la salubrité publique au Togo:

La police des cultes ferme provisoirement une dizaine d'églises insoumises

Face à la recrudescence de nuisances sonores, de conflits sociaux et de l'arnaque leurs fidèles, en dépit des sensibilisations des acteurs sur la cohésion sociale et le bien-être des riverains, la police des cultes du Togo s'est vue dans l'obligation de fermer provisoirement une dizaine de lieux de cultes à Lomé.

Cette décision émanant de la police des cultes en collaboration avec l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE) fait suite aux nombreuses plaintes liées aux fréquentes nuisances sonores et aux arnaques pratiquées par ces églises qui font objet de plaintes des populations vivant aux alentours. Or le bruit constitue une pollution sonore qui crée des malaises dans les zones urbaines à travers ses effets néfastes sur la population.

Face à cette situation, le ministère de l'Administration

territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales initie depuis deux (2) ans, avec l'implication de l'Agence nationale de gestion de l'environnement (ANGE) à l'endroit des acteurs de cultes, des sensibilisations sur la cohésion sociale et le bien-être des riverains.

L'objectif de ces sensibilisations n'étant pas atteint, la direction des cultes décide de passer à la phase des sanctions, fermant ainsi une dizaine lieux de cultes à Lomé. Il s'agit notamment de: « l'Eglise de la seconde venue de Jésus Christ » à Adjidogomé-Yokoé, la «



Des adeptes d'une église charismatiques

Mission mondiale pour la gloire de Dieu » à Adjidogomé, « le Centre international de prières Guetschewan » à Adjidoadin, l'Eglise « House Hold Kings Church » à Togo 2000, l'Eglise « La vie du Christ du monde » à Agoè Logopé, l'Eglise « Dieu peut tout » sise à Vakpossito et « l'Eglise de toutes les nations, Réseau du Saint Esprit » à Akodessewa.

Pour le Directeur de la police des cultes, Béléyi Bédiani, loin d'être une répression, ces fermetures sont un bien pour les populations. « Ces fermetures loin d'être une activité de répression, sont une œuvre de salubrité publique. Elles se poursuivront sur l'ensemble du territoire en vue d'assainir le secteur et soulager les populations

qui continuent de souffrir des abus de ces « pasteurs » », a-t-il expliqué. Des mosquées sont également en voie de fermeture, à en croire les propos du Directeur de la police des cultes qui se dit également « préoccupé par les agissements des individus ambulants et des responsables des mosquées qui organisent des prêches à des heures inappropriées avec des appareils de sonorisation occasionnant de sérieux désagréments pour les riverains ».

Vivement que cette synergie entre la police des cultes et l'Agence nationale de gestion de l'environnement avec l'appui du ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales apporte une solution définitive aux nuisances sonores à Lomé et dans tout le pays.

Daniel A.

Protection de l'environnement :

Deux trafiquants d'ivoire interpellés à Lomé

Les agents de l'Interpol et du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et la Protection de la Nature (MEDDPN), en collaboration avec EAGLE-Togo, ont interpellé le jeudi 07 mars 2019 à Lomé, le nommé ALASSANI Razak, conducteur de véhicule, en possession d'une pointe d'ivoire brute de 9 kilogrammes.

Une suite d'enquête préliminaire menée conjointement par les trois structures (Interpol, MEDDPN et EAGLE-Togo) a permis d'interpeller, le vendredi 08 mars à Léo 2000 à Lomé, le nommé OURO-BOUTCHOU Idrissou, comme étant le complice, fournisseur de ladite pointe d'ivoire ; tous deux sont de nationalité togolaise.

Le présumé trafiquant ALASSANI Razak, a été pris par les éléments de l'Interpol-DCPJ en pleine négociation de vente d'une pointe d'ivoire qu'il tentait de dissimuler. Une perquisition à son domicile sis à Agoè Zongo (un quartier périphérique de Lomé), a permis de saisir une pointe d'ivoire de 9kg.

Dans ses déclarations préliminaires, le présumé trafiquant ALASSANI Razak a reconnu être en détention de cette pointe d'ivoire qu'il s'appropriait à vendre. Cependant, c'est à travers un travail d'enquête bien monté que l'Interpol, en collaboration avec EAGLE-Togo, est parvenu à interpeller le présumé complice Idrissou qui serait le

fournisseur de cette pointe d'ivoire.

Malheureusement, des défenses d'ivoire d'éléphant transitent par le Togo où elles sont transformées rapidement en bijoux, soit exportées vers l'Asie.

Puisqu'ils ont avoué leurs forfaits, les sieurs ALASSANI Razak et OURO-BOUTCHOU Idrissou ont été ainsi déférés le 13 mars 2019, à la prison civile de Lomé, en attendant leur jugement.

Selon l'article 796 du code pénal du Togo, « Quiconque fait circuler, vend, importe, exporte ou fait transiter les animaux sauvages, vivants, des trophées sans autorisation est puni d'une peine d'emprisonnement d'un à six mois et d'une amende de cent mille à cinq cent mille francs CFA ou de l'une de ces deux peines ».

Il faut souligner que le commerce illégal des espèces sauvages menace la survie de nombreuses espèces. L'escalade du trafic d'espèces sauvages au cours des dernières années constitue une menace pressante pour la conservation et la sécurité dans le monde. Selon l'UICN, au cours des



Les deux présumés trafiquants d'ivoire

trois dernières années, environ un cinquième de la population totale d'éléphants d'Afrique a été tuée pour leur ivoire.

Le trafic d'espèces sauvages génère d'énormes profits illégaux pour des organisations criminelles complexes qui sont souvent responsables de l'abattage, du transport et de la commercialisation de produits illégaux issus des espèces sauvages. Selon des sources bien informées, le trafic d'espèces sauvages corrompt les gouvernements, porte atteinte à l'État de droit et contribue au financement du crime organisé et des groupes d'insurgés.

JPB avec EAGLE-Togo (www.eagle-togo.org)

MIFA/Développement de l'apiculture au Togo :

La Plateforme des apiculteurs du Togo signe une convention de 4 ans avec le groupe américain KKWA

Le secteur de l'apiculture peut pousser un ouf de soulagement, du moins pour les quatre prochaines années. Et pour cause, une convention de sécurisation lie désormais la Plateforme des apiculteurs du Togo au groupe américain Koster Keunen West Africa (KKWA), ceci grâce au MIFA (Mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage des risques). Ainsi, durant quatre ans, 3,5 tonnes de cire d'abeilles seront achetées chaque année par KKWA à la plateforme, selon un prix consensuel.

Le mardi 19 mars dernier, une convention tripartite a été signée à Lomé entre le MIFA, la Plateforme des apiculteurs du Togo et la filiale ouest africaine du groupe Koster Keunen (KKWA), un des leaders mondiaux de la production de cire. L'accord paraphé côté togolais par le ministre de l'Agriculture et de la Production animale et halieutique, Noël Koutéra Bataka, et John Koster et Gerben Boersma, représentant le groupe, consiste en l'achat durant les quatre prochaines années, de 3,5 tonnes de cire d'abeilles à un prix convenu.

Le partenariat prévoit éga-

lement le renforcement des capacités des apiculteurs togolais, l'obtention de l'agrément "Europe" pour le miel et la cire alimentaire du Togo, et la recherche de financements structurants pour l'extension des capacités de la production apicole nationale. Il est aussi prévu une implantation d'une unité de transformation au Togo.

Cette initiative a été à juste titre saluée par le locataire du ministère en charge de l'Agriculture qui y voit, un véritable coup d'accélérateur au développement et à la professionnalisation de la filière apicole dans notre pays.

Un soulagement pour le



gouvernement de même que le MIFA, puisque la filière apicole se voit ainsi structurée avec un marché assuré par une usine de transformation que la KKWA va installer dans le pays, a reconnu le directeur par intérim du MIFA, Aristide Agbossoumondé. « Cette convention veut tout simplement dire que les producteurs de cire ont un marché, un revenu assuré et que les acteurs agricoles vont les accompagner pour qu'ils soient à la hauteur des attentes qui leur sont portées. », a-t-il expliqué.

La plateforme des apiculteurs du Togo compte quelques 11 768 producteurs impactés directement ou indirectement, grâce au MIFA.

JPB

La Coalition a-t-elle encaissé 30 millions dans les couloirs du dialogue ?

Aimé Gogué confirme, Jean-Pierre Fabre dément

La coalition de l'opposition est une nébuleuse qui se sucre sur le dos de la crise et de ses militants. C'est du moins ce que l'on puisse dire eu égard aux dessous de tables que les leaders engrangent mais sans rien dire aux militants et pire, en passant pour des hommes blancs comme neige.

En effet, les vrais gagnants de la crise togolaise ne sont autres qu'une catégorie de responsables de la coalition. Ils ont tellement profité qu'ils n'ont pas voulu que la crise prenne fin. Au même moment qu'ils se remplissent les poches, leurs militants tiraient le diable par la queue. C'est le président du parti Togo Autrement qui a enlevé ce petit coin de voile dans son message à ses militants en début d'année 2019. Fulbert Attisso dénonçait l'argent que prenait les responsables de la C14 en leur conseillant : « on ne prend pas l'argent de son adversaire qu'on prétend combattre ».

Certains responsables de la coalition sont montés au créneau pour vilipender Ful-

bert Attisso en le traitant de tous les noms d'oiseaux. Jean-Pierre Fabre a catégoriquement rejeté cette accusation arguant que c'est de l'intoxication pour nuire à la coalition.

C'est le président du parti ADDI qui a pris son courage à deux mains pour reconnaître enfin que la coalition a reçu 30 millions des mains d'un chef d'Etat Africain. « Les gens crient qu'il y a un Chef d'Etat qui nous a donnés 30 millions. Bien sûr on a reçu.

Nous sommes 14 partis politiques et 30 millions divisés par 14 ne donne même pas 3 millions. Ça fait 2,5 millions par parti » a avoué jeudi sur la radio Métropolys le professeur Aimé Gogué du parti ADDI membre de la C14. Par ces pro-



Jean-Pierre Fabre

pos, Aimé vient de casser la baraque. « Les responsables de la C14 prennent aussi de l'argent ? », quel scandale fulminait Koudokpo Albert militant de l'ANC à Agoé Minamadou.

Dans sa colère il ruminait : « les leaders de la coalition nous prennent pour des idiots ? Nous, nous battons les pavés en affrontant les forces de sécurité occasionnant parfois des morts et des blessés et nos responsables courent derrière les chefs d'Etat pour s'enrichir. C'est très méchant ».

Pourquoi il y a-t-il eu de fuite ?

Selon nos recoupements, lorsqu'on a remis le magot,



Prof Aimé Gogué

c'est Antoine Folly qui l'a réceptionné et il s'est engouffré dans la voiture de Jean-Pierre Fabre pour une destination inconnue. Les deux reviennent plus tard au siège de la CDPA où attendaient les autres. C'est en ce moment que le président de l'ANC Jean-Pierre Fabre informe les autres membres de la délégation que c'est 30 millions qu'on leur a donnés et qu'ils vont mettre ça dans la caisse pour des activités.

Les autres ont trouvé cette démarche suspecte. Ou sont-ils allés avec les sous avant de revenir ? Est-ce que le montant ne dépasse pas 30 millions ? De supputations en supputations, l'information a fina-

lement fuité mais toujours gardée sous éteignoir à la coalition. Mais malheureusement Fulbert Attisso balance l'info qui fait du buzz sur les réseaux sociaux.

Selon un cadre du PNP les responsables ont toujours pris de l'argent au cours de leur déplacement tout au long de la crise. Pour ce responsable, leur parti qui a toujours décliné l'offre connaît dans les moindres détails, les montants encaissés par Jean-Pierre Fabre et ses affidés.

Il apparaît clairement qu'au moment où les militants de la coalition déambulaient dans la rue pour réclamer l'alternance, certains leaders se remplissaient les poches.

En tout cas Aimé Gogué a juste enlevé un petit coin de voile sur les sous engrangés au cours de cette crise, mais les vrais chiffres sont dans le coffre fort du PNP qui risque un jour de casser la baraque.

Aliziou Dominique

Célébration de la journée internationale des droits de la femme à l'université de Lomé :

Les jeunes étudiantes à l'école du leadership féminin

Dans le cadre des activités marquant la Journée internationale des droits de la femme célébrée le 8 mars de chaque année, une conférence-débat a été organisée jeudi 14 mars 2019 à l'Auditorium de l'université de Lomé (UL) dans le but d'éveiller l'esprit de leadership des jeunes étudiantes et les exhorter à mettre en œuvre leurs potentialités. Cette rencontre est une initiative du Haut Conseil de Coordination des Associations et Mouvements Estudiantins (Ha.C.A.M.E), en collaboration avec les autorités universitaires. Elle a été placée sous le thème « La jeune fille au cœur de l'émergence économique et du développement durable au Togo ». Les communications qui ont meublé la rencontre se sont essentiellement focalisées sur le leadership féminin.

L'animation des panels et la présentation des différents thèmes ont été exclusivement assumées par des femmes leaders dans divers domaines dans le but de servir de modèles aux jeunes étudiantes.

Selon les responsables du Ha.C.A.M.E, il s'agit de présenter à ces jeunes étudiantes des modèles en matière d'entrepreneuriat et de leadership féminin afin de susciter en elles l'envie d'oser et de réussir. Entre partages d'expériences, témoignages et exhor-



Kouméalou Anaté

tations, les communications étaient axées sur les difficultés mais surtout les avantages du statut de la femme et les tech-

niques à mettre en œuvre pour exploiter ces atouts pour impacter sa génération. La Directrice générale du FAIEJ,

Mme Sahouda Gbadamassi, a dès l'entame signifié que ce n'est pas forcément le fait de diriger un empire ou une société donnée qui fait d'une femme un chef d'entreprise. « La vie de chacune d'entre vous est en quelque sorte une entreprise. Et, à travers vos modes de vie et les choix que vous faites, vous pouvez déjà acquérir les outils pour l'entrepreneuriat », a-t-elle précisé.

En parlant d'entrepreneuriat, Mme Assem Aouissa Tieny (Responsable de Christina Food) et Mme Mable Agbodan (PDG de Mille Couleurs Africa spécialisée en décoration d'intérieur) ont partagé leur parcours de femmes entrepreneures avec leurs jeunes sœurs. « Ce n'est pas facile, et cela ne l'a jamais d'ailleurs été. Mais, avec l'abnégation et surtout une forte détermination, on y arrive toujours », a indiqué Mme Agbodan. Et, Mme Aouissa de renchérir : « Sur le chemin de la réussite, il y aura toujours des mains qui se tendront pour vous aider, pour vous relever quand vous tomberez. Croyez en vous tout simplement ! ».

Pour sa part, Mme Mazamesso Assih, Secrétaire

d'Etat chargée de la Finance inclusive et du secteur informel, est intervenue sur le thème « Le rôle de la gente féminine dans la réussite du Plan National de Développement (PND) ». Elle s'est appesantie sur l'axe 3 de ce programme qui est entièrement consacré à l'avenir des femmes togolaises en 2022 et a invité les jeunes étudiantes à avoir dès maintenant des objectifs qui leur permettront d'être bénéficiaires des avantages de ce programme au terme de sa mise en œuvre.

Par ailleurs, la directrice d'ISICA (Institut des Sciences de l'Information, de la Communication et des Arts) de l'Université de Lomé, Mme Koumealo Anaté, ancienne ministre de la Communication, a développé le thème « Quel rôle les médias doivent-ils jouer dans la protection des droits de la femme ? ». Elle a relevé les difficultés auxquelles sont confrontées les femmes dans l'exercice du métier de journalistes, la faible représentativité des femmes dans les sphères de décisions du secteur médiatique.

Cependant, la bonne nouvelle est que l'exercice de cette profession par les femmes, permet d'orienter les informations dans le sens du respect des droits des femmes et de faire des sensibilisations. Beaucoup reste à faire mais nous y arriverons, a-t-elle conclu.

Daniel A.



Plus de MEGA avec les Nouveaux Forfaits DATA !

1000F =

450 Mo

> 3 JOURS

3000F =

1,5 Go

> 7 JOURS

4500F =

3 Go

> 7 JOURS

***104#**



LE MEILLEUR RÉSEAU DATA
ET LES APPELS LES MOINS CHERS
AU TOGO !

